



Frais d'hospitalisation de la maladie d'alzheimer

Par **sanse**, le **19/11/2008** à **13:56**

Le conseil général du nord pas de calais nous demande de régler la somme de près de 50.000€

à la suite du décès de notre mère en juin 2008. (Alzheimer)

Notre mère est restée cinq années au CLS de Boulogne sur mer. En dehors de la pension alimentaire que nous lui versons, elle a bien sûr bénéficiée de diverses aides de l'état appropriées, certaines demandées et d'autres apparemment rajoutée sans concertation avec la famille.

Le peu de soins apportés à notre mère pendant cinq ans au niveau matériel nous porte à demander

des justificatifs à l'hôpital de Boulogne sur mer...

Comment pouvons-nous obtenir le détail des frais réels de prise en charge de son séjour auprès des instances concernées?

merci à vous